



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS : 409522

V002.0

Pattex Special Cuir

Révision: 31.10.2011

Date d'impression: 14.11.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:

Pattex Special Cuir

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation prévue:

Colle de contact

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Henkel France S.A.

rue de Silly 161

92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00

Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (DPD):

F - Facilement inflammable

R11 Facilement inflammable.

Xi - Irritant

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Éléments d'étiquetage (DPD):F - Facilement
inflammable

Xi - Irritant

**Phrases R:**

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres dangers:

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Description chimique générale:**

Solution de colle

Substances de base pour préparations:

Polyuréthane

Dans un mélange de solvants organiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétone 67-64-1	200-662-2	< 75 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Irritation oculaire 2 H319
Acétate de n-butyle 123-86-4	204-658-1	< 15 %	Liquides inflammables 3 H226 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétone 67-64-1	200-662-2	< 75 %	R66 Xi - Irritant; R36 F - Facilement inflammable; R11 R67
Acétate de n-butyle 123-86-4	204-658-1	< 15 %	R10 R66 R67

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

SECTION 4: Premiers secours**Description des premiers secours:****Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

YEUX : Irritation, conjonctivite.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Peut former un mélange gaz-air explosif.

Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Porter un équipement de protection individuel.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Lors de l'utilisation de quantités supérieures à 1 kg observer les précautions suivantes: bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poêle), même dans les pièces voisines.
Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.

Mesures d'hygiène:

Ne pas inhaler les vapeurs du produit.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Ne conserver que dans le conditionnement d'origine.
Après utilisation le récipient doit être fermé hermétiquement et entreposé dans un lieu bien ventilé.
Stocker à l'abri d'une source de chaleur.
Stocker à l'abri du gel.
Températures conseillées: entre + 5 °C et + 40 °C
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Colle de contact

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Valable pour

 France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
ACÉTONE 67-64-1	500	1.210	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ACÉTONE 67-64-1	1.000	2.420	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ACÉTONE 67-64-1	500	1.210	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	200	940	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	150	710	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Contrôles de l'exposition:**Protection respiratoire:**

Au cours de l'utilisation en grosse quantité.
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Filtre : AX

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	liquide clair incolore
Odeur	typique, de solvant
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	-22 °C (-7.6 °F); pas de méthode
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,87 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; Appareil: RVT; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 50 min-1; Broche N°: 5)	3.000 - 3.500 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	partiellement soluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable

Limites d'explosivité	
inférieures	0,9 %(V)
supérieures	14,3 %(V)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

Autres informations:

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Réaction avec les oxydants.

Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Matières incompatibles:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité inhalative aiguë:

En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.

Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner un dessèchement puis une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Irritation des yeux primaire: irritant

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LD50 LC50 LD50	5.800 mg/kg 76 mg/l > 15.688 mg/kg	oral inhalation dermal	4 h	rat rat lapins	
Acétate de n-butyle 123-86-4	LD50 LC50	> 8.800 mg/kg > 23,4 mg/l	oral inhalation	4 h	rat rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	non irritant		lapins	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Acétate de n-butyle 123-86-4	non irritant		lapins	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate de n-butyle 123-86-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	NOAEL=2500 ppm	oral : eau sanitaire	13 weeks	rat	

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	LC50	8.120 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acétone 67-64-1	EC50	6.098,4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	
Acétate de n-butyle 123-86-4	LC50	62 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	
Acétate de n-butyle 123-86-4	EC50	72,8 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Acétate de n-butyle 123-86-4	EC50	674,7 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Persistence et dégradabilité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Acétone 67-64-1	facilement biodégradable	aérobie	81 - 92 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
Acétate de n-butyle 123-86-4	facilement biodégradable	aérobie	98 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Acétone 67-64-1	0,24					
Acétate de n-butyle 123-86-4	1,81				23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets:**

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	33
No UN:	1133
Étiquette:	3
Nom technique:	ADHÉSIFS
Code tunnel:	(D/E)
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640H

Transport ferroviaire RID:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	33
No UN:	1133
Étiquette:	3
Nom technique:	ADHÉSIFS
Code tunnel:	
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640H

Navigation intérieure ADN:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	
No UN:	1133
Étiquette:	3
Nom technique:	ADHÉSIFS
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640H

Transport maritime IMDG:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
No UN:	1133
Étiquette:	3
EmS:	F-E ,S-D
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	ADHESIVES

Transport aérien IATA:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	III
Instruction de packaging (passager)	355
Instruction de packaging (frêt)	366
No UN:	1133
Étiquette:	3
Nom d'embarquement correct:	Adhesives

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Teneur VOC	83,4 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.
Substances dangereuses:	Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances).
Préparations dangereuses:	Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses)
Protection des travailleurs:	Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire). Hygiène et sécurité du travail: Code du Travail (articles R 232-5 à 5-14, R 231-32 à 38, R 233-43, circulaires relatives au commentaire technique des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail (19 juillet 1982, 14 mai 1985 et suivantes). Prescriptions nationales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit. Maladies professionnelles: Code de la Sécurité Sociale (articles L 461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-3 publiés dans le fascicule INRS ED 486, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Maladies à caractères professionnel: Indépendamment des tableaux des maladies professionnelles, signaler toute maladie ou tout symptôme susceptible de présenter un caractère professionnel. Décret 63-865 du 3/8/1963 et article 461-6 et D 461-1 du code de la sécurité sociale modifiée par la loi 1106 du 06/12/1976
N° tableau des maladies professionnelles:	84
Protection de l'environnement:	Prevention des incendies: Code du travail (articles R 232-12 à 22 et 233-23 à 41), dangers d'incendie et risques d'explosion: décret 88-1056 modifié et décret 92-333, brochure 1228 des JO (matériel électrique utilisable dans les atmosphères explosives). Installations classées: 1432B 1433 Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). Rejets interdits: Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2 Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.